

LA LUTTE RAISONNÉE

Pour une gestion rationnelle de l'emploi des produits phytosanitaires

- N'intervenir que lorsque la situation l'exige réellement : notion de seuils d'intervention.
- Privilégier les moyens de lutte prophylactique :
 - maîtrise de la vigueur (porte-greffe, fertilisation, mode d'entretien du sol, mode de conduite, ...)
 - brûlage des souches mortes
 - assainissement, ...
- Raisonner les traitements chimiques :
 - choix du produit
 - date d'intervention
 - zone de végétation traitée, ...
- Favoriser les équilibres naturels :
 - respect de la faune auxiliaire.

OBJECTIFS :

- Maîtriser l'état sanitaire
- Respecter l'environnement
- Maîtriser le coût de la production phytosanitaire
- Respecter le vin et le consommateur

MISE EN ŒUVRE

1 - État des lieux

- Risques spécifiques à la parcelle (environnement, vigueur...)
- Observations sur la parcelle
- Conditions climatiques

2 - Évaluation du risque :

- Avertissements locaux
- Prévisions climatiques à court terme
- Seuils d'intervention

3 - Prise de décision

Traitement ou non-traitement

SEUILS D'INTERVENTION

Niveau de présence d'un parasite ou d'une maladie à partir duquel une intervention se trouve justifiée techniquement et économiquement.

Il peut s'agir :

- De résultats de comptage,
- De risques potentiels en fonction des conditions climatiques et du stade de sensibilité de la vigne.

CONNAISSANCES NÉCESSAIRES

- Des maladies et parasites (détermination / reconnaissance, biologie, facteurs favorisants,...)
- Des moyens de lutte utilisables :
 - mesures prophylactiques
 - traitements chimiques
 - moyens de lutte biologique (connaissance de la faune auxiliaire)
- Des matières actives disponibles :
 - spectre d'activité (polyvalence ou spécificité)
 - conditions d'application
 - effets secondaires
- Des techniques de pulvérisation et de contrôle du matériel (réglages)